



La Celle Saint-Cloud

**VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**DÉCISION DE LA VICE-PRÉSIDENTE N° DEC 26-01\_P\_VP**

Révision des loyers et charges et autres tarifs de la résidence Renaissance

Applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026

Je soussignée, Sylvie d'ESTÈVE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les articles R123-21 à R123-24 du Code de l'action sociale et des familles, autorisant la délégation pour l'attribution des prestations gérées par le C.C.A.S.,

Vu le Règlement Intérieur approuvé par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. le 26 juin 2020 (délibération n°DEL20- 1 2) et notamment son article XV relatif aux délégations au titre des articles du Code de l'action sociale et des familles sus visés,

Vu la délibération n° DEL20-13 du 26 juin 2020 du C.C.A.S. relative aux délégations de pouvoirs consenties par le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu la délibération n° DEL24- 34 du 17 décembre 2025 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. portant sur la révision tarifaire des prestations de Renaissance à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026,

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2025 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées, encadrés par un taux plafond de + 0,86% pour l'année 2026 (Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.342-1 et L.342-3),

Décide

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2026

**D'augmenter la redevance mensuelle de la résidence Renaissance (loyer + charges) pour les résidents déjà sous contrat, de + 0.86 %, en tenant compte des situations de loyers différentes, issues des délibérations antérieures. Les redevances applicables au 1<sup>er</sup> mars 2026 sont détaillées en ANNEXE 1 ci-après de la présente décision.**

D'augmenter les tarifs de blanchisserie en libre-service ou réalisés par le personnel de + 0.86%:

**Service réalisé par le personnel** (lavage + séchage + pliage)

Tranches de revenus (référence : dernier avis d'imposition)		Tarifs (carnet de 10 unités)	
Personne seule	Couple	2025	2026
Jusqu'à 991,06 €	Jusqu'à 1 595,52 €	30.70 €	31 € 3.10 €/ticket
De 991,07 € à 1 324,17 €	De 1 595,53 à 1 985,65 €	41 €	41.40 € 4.14 €/ticket
A partir de 1 324,18 €	À partir de 1 985,66 €	51.60 €	52 € 5.20 €/ticket

**Libre-service** (lavage + séchage)

Tranches de revenus (référence : dernier avis d'imposition)		Tarifs (carnet de 10 unités)	
Personne seule	Couple	2025	2026
Jusqu'à 991,06 €	Jusqu'à 1 595,52 €	20.70 €	20.90 € 2.09 €/ticket
De 991,07 € à 1 324,17 €	De 1 595,53 à 1 985,65 €	27.70 €	27.90 € 2.79 €/ticket
À partir de 1 324,18 €	À partir de 1 985,66 €	34.70 €	35 € 3.5 €/ticket

D'augmenter les tarifs des prestations de restauration servies à la résidence Renaissance de + 0.86% selon le barème détaillé en **ANNEXE 2** de la présente décision.

La présente décision fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra être contestée devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités.

La directrice du Centre Communal d'Action Sociale par intérim, le Comptable Public assignataire sont chargés de l'application de la présente décision.

Un compte-rendu synthétique des décisions prises est inscrit à l'ordre du jour de chaque Conseil d'Administration, conformément au Règlement Intérieur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 27 janvier 2026

La Vice-Présidente du CCAS

Sylvie d'Estève



Accusé de réception en Préfecture

078-267800480-20260127-DEC26-01\_P\_VP-AR

Date de transmission : 28/01/2026

Date de réception en Préfecture : 28/01/2026

Date de publication : 29/01/2026

ANNEXE 1 - DECISION N°26-01 de la Vice Présidente en date du 27 janvier 2026  
 TARIFICATION DES LOYERS 2026 À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MARS 2026

CATÉGORIES EN VIGUEUR	Tarifs 2025	Tarifs 2026
<i>Résidents bénéficiaires des dispositions de la délibération n°01-45 du 27/09/01 : + 0,86%</i>		
Loyer ancienement sur façade à Vindé	396,59 €	400,00 €
Charges ancienement sur façade à Vindé	159,81 €	161,18 €
<b>Loyer + charges</b>	<b>556,40 €</b>	<b>561,19 €</b>
<i>Résidents bénéficiaires des dispositions de la délibération n° 05/46 du C.C.A.S. du 12 octobre 2005 :+0,86%</i>		
Loyer seul Façade	519,07 €	523,53 €
Charges seules Façade	159,80 €	161,17 €
<b>Loyer + charges Façade</b>	<b>678,87 €</b>	<b>684,71 €</b>
Loyer seul Parc	452,59 €	456,48 €
Charges seules Parc	159,81 €	161,18 €
<b>Loyer + charges Parc</b>	<b>612,40 €</b>	<b>617,67 €</b>
Loyer	534,23 €	538,82 €
Charges	159,82 €	161,19 €
<b>Loyer + charges</b>	<b>694,05 €</b>	<b>700,02 €</b>
Loyer	542,41 €	547,07 €
Charges	163,30 €	164,70 €
<b>Loyer + charges</b>	<b>705,71 €</b>	<b>711,78 €</b>
Loyer	548,22 €	552,93 €
Charges	165,65 €	167,07 €
<b>Loyer + charges</b>	<b>713,87 €</b>	<b>720,01 €</b>
Loyer	550,57 €	555,30 €
Charges	165,65 €	167,07 €
<b>Loyer + charges</b>	<b>716,22 €</b>	<b>722,38 €</b>
Loyer	561,96 €	566,79 €
Charges	169,05 €	170,50 €
<b>Loyer + charges</b>	<b>731,01 €</b>	<b>737,30 €</b>
Loyer	566,68 €	571,55 €
Charges	170,34 €	171,80 €
<b>Loyer + charges</b>	<b>737,02 €</b>	<b>743,36 €</b>
Loyer	572,15 €	577,07 €
Charges	171,87 €	173,35 €
<b>Loyer + charges</b>	<b>744,02 €</b>	<b>750,42 €</b>
Loyer	573,29 €	578,22 €
Charges	172,10 €	173,58 €
<b>Loyer+charges</b>	<b>745,39 €</b>	<b>751,80 €</b>
Loyer	574,09 €	579,03 €
Charges	172,23 €	173,71 €
<b>Loyer+charges</b>	<b>746,31 €</b>	<b>752,73 €</b>
Loyer	575,75 €	580,70 €
Charges	172,61 €	174,09 €
<b>Loyer+charges</b>	<b>748,36 €</b>	<b>754,80 €</b>
Loyer	584,21 €	589,23 €
Charges	175,15 €	176,66 €
<b>Loyer+charges</b>	<b>759,36 €</b>	<b>765,89 €</b>
Loyer	595,43 €	600,55 €
Charges	178,51 €	180,05 €
<b>Loyer+charges</b>	<b>773,94 €</b>	<b>780,60 €</b>

La Vice Présidente du



**ANNEXE 2 - DÉCISION N° 26-01 du 27 janvier 2026**

**BAREME DES TARIFS DÉGRESSIFS DE LA RESTAURATION RENAISSANCE APPLICABLE AU 1ER MARS 2026**

Prestations en vigueur de la restauration des aînés	DATE DE LA PRÉCEDENTE REVISION	TARIFS PLEINS 2025 (tranche J)	TARIFS DÉGRESSIFS 2026 (sur la base de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024)									
			TARIFS DÉGRESSIFS 2026 (sur la base de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024)									
TRANCHES												
			A	B	C	D	E	F	G	H	I	
Déjeuner (du lundi au dimanche)		8,22 €	8,29 €	2,07 €	3,32 €	4,56 €	5,39 €	6,22 €	6,63 €	7,05 €	7,46 €	7,88 €
"Panier-dîner" à l'accueil (du lundi au dimanche)	1er mars 2025	6,56 €	6,62 €	1,65 €	2,65 €	3,64 €	4,30 €	4,96 €	5,29 €	5,62 €	5,95 €	6,29 €
"Panier" dîner allégé" à l'accueil (du lundi au dimanche)		2,67 €	2,69 €	0,67 €	1,08 €	1,48 €	1,75 €	2,02 €	2,15 €	2,29 €	2,42 €	2,56 €
Service "déjeuner" à domicile pour résidants malades (du lundi au vendredi)*		10,19 €	10,28 €	2,57 €	4,11 €	5,65 €	6,68 €	7,71 €	8,22 €	8,74 €	9,25 €	9,76 €

\* prestation exceptionnelle sous réserve d'accord préalable de la direction, limitées à 5 jours consécutifs au maximum

**repas spéciaux non stricts\*\*:** régime diabétique, régime sans sel, régime hypocalorique, repas mixé servis sans supplément mais sur certificat médical

\*\*Non stricts au regard du standard médical en vigueur du fait des contraintes de production mais s'en rapprochant

La Vice-Présidente du C.C.A.S.

Sylvie d'Estève

